

DÉLIBÉRATION N°DL20240134 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

M. Daniel FAYOLLE expose ce qui suit :

Dans le cadre de son projet éducatif et de sa politique sportive, la commune de Saint-Chamond propose des animations sportives à destination des enfants et des adultes.

Les éducateurs sportifs municipaux accueillent les enfants pendant les petites vacances scolaires (automne, Noël, hiver, printemps) ainsi que l'été durant les mois de juillet et d'août pour les enfants et les adultes.

Pour les petites vacances, la ville propose des stages de 4 demi-journées pour les enfants de 6 à 11 ans et des activités à la demi-journée pour les 12 -14 ans.

Au regard notamment des tarifs validés lors du conseil municipal en date du 13 mai 2024, portant le N° « DL20240052- catalogue tarifaire – Complément », il est nécessaire de valider le règlement général des animations sportives.

Ce règlement a pour objectif d'optimiser les organisations, d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de simplifier les démarches des familles, notamment par le biais du portail familles, outil déjà utilisé par les familles saint-chamondaises pour les services périscolaires.

D'éventuelles modifications ultérieures pourront être apportées aux articles 2 à 5 par décision du Maire.

Ce règlement sera consultable sur le site Internet de la ville, via le portail familles, et disponible à l'accueil de la Direction du Développement Sportif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le règlement général des animations municipales sportives présenté en annexe de cette délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce règlement et tout document s'y rapportant,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à apporter des modifications nécessaires aux articles 2 à 5 du présent règlement par décision.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024